AMAP DE LA PRIME

CONTRAT COQUILLETTES ET CIE 2018-2019

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte et développe les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs de notre AMAP sont entre autres de :

- maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine
- mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes
- permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits
- faire le choix de la qualité nutritionnelle, organoleptique et négliger les conventions, les standards de la société de consommation (calibrage, couleurs, apparence)
- rapprocher, par l'entraide, la confiance, la participation, la pédagogie, le consommateur et le producteur.

Le présent contrat règle les modalités de vente entre Clément Lecoq et le mangeur pour quatre distributions. Les livraisons s'effectueront environs toutes les 12 semaines:
***Calendrier* : 25/10 – 24/01 – 25/04 – 05/09**

Les engagements du producteur

- Je suis Clément Lecoq, paysan pastier à Nort-sur-Erdre, producteur d'œufs et de produits céréaliers.
- Mes céréales (blés anciens) sont cultivées sur la ferme et mes œufs proviennent de mon propre élevage. Les modes de production sont conformes aux normes de l'agriculture biologique.
-Je propose principalement deux recettes. L'une nature et l'autre aux œufs.
-Je me suis conformé à la réglementation relative au transport et à la remise de ma marchandise.
-J'adhère aux principes de la charte des AMAP.

Les engagements de l'adhérent

-Je m'engage pour la période du contrat à soutenir le producteur dans sa démarche et manifeste ainsi mon appui à une agriculture paysanne locale et autonome.

-Je m'engage à venir prendre ma commande ou à la faire récupérer par une personne de mon choix.
-En établissant ce contrat, je deviens donc propriétaire des produits proposés.
-J'adhère aux principes de la Charte des AMAP.
-J'autorise le producteur, en cas de récolte insuffisante (ou de ponte insuffisante), à produire des pâtes avec du blé (ou des œufs) fourni par des producteurs dignes de confiance travaillant conformément au label AB.
-Je m'engage librement en payant de manière anticipée la production et la distribution.

Produit et fonctionnement

- Environs tous les 3 mois, une livraison sera effectuée pour une commande **minimale de 1Kg**.
  7 formes seront proposées sur la saison (Coquillettes, Pennes, Fusillis, Nouilles plates, Tagliatelles, Spaghettis, Lasagnes).

- Prix :
  Les natures longues : 5,80€/Kg
  Les natures courtes : 5,30€/Kg
  Les aux œufs longues : 7,50€/Kg
  Les aux œufs courtes : 7€/Kg
  Les Spéciales : entre 8 et 8,5 euros/kg

- Un jeudi tous les 3 mois, je viens retirer ma commande (et je pense bien sûr à apporter un ou plusieurs sachets). À chaque livraison, ma commande sera déduite de mon solde et j'indiquerai ma commande (type & forme) pour la distribution suivante.
- **J'estime donc mes commandes sur une période couvrant quatre distributions**. Je m'engage à ce que mon solde ne soit jamais débiteur. En fin de contrat, le reste, au-delà de l'engagement minimum, pourra être reporté sur le contrat suivant. En revanche, il ne pourra pas être remboursé.

  Exemple : 500g de la recette nature + 500g de la recette aux œufs + 500g de la recette spéciale par livraison (4) : (2,9€ + 3,75€ + 4€) X 4 = 42,60€

  Montant de mon contrat =..... X 4 =

  Je remets mon paiement, en un ou deux chèques, à l'ordre de « Clément Lecoq », avec le contrat.

  Je m'assure par ailleurs d'être à jour de ma participation financière (5 €) à la vie de l'association.

Le producteur
Clément Lecoq
La Tindière - 44390 Nort-sur-Erdre

Le mangeur (nom, prénom et adresse e-mail)